

# EN BRETAGNE, LA VICTOIRE DES EMPOISONNÉS.

Au bout de dix ans, plusieurs salariés de l'entreprise agroalimentaire Nutréa intoxiqués par des pesticides sur leur lieu de travail, à Plouisy, dans les Côtes-d'Armor, ont fini par gagner leur combat judiciaire contre leur employeur.

Texte Manon BOQUEN

**"C'EST L'ABOUTISSEMENT D'UN LONG COMBAT, APRÈS TANT D'ANNÉES."** Dans les yeux bleus d'Édith Le Goffic se lit

une part de soulagement malgré le chagrin. En mars 2014, son mari, Gwenaël, 41 ans, s'est suicidé sur son lieu de travail, l'entreprise d'agroalimentaire spécialisée dans l'alimentation animale Nutréa, à Plouisy, dans les Côtes-d'Armor. Après six ans et demi de bataille judiciaire, le lundi 8 mars, cette employée commerciale de 48 ans a enfin pu souffler : l'entreprise a choisi de ne pas se pourvoir en cassation. En janvier, en effet, la cour d'appel de Rennes a acté la responsabilité de la société et sa faute inexcusable quant au suicide de son conjoint. Elle déclare : « *L'employeur a violé les obligations s'imposant à lui en matière de sécurité et destinées à protéger tant la santé mentale que physique de Gwenaël Le Goffic.* » « *Leur attitude inhumaine, leur volonté d'étouffer l'affaire m'ont donné envie de me battre* », ajoute la mère de deux enfants, pleine d'émotion, dans les modestes locaux de l'Union syndicale Solidaires à Saint-Brieuc.

C'est ici que tout a commencé, ou presque, dans cette salle où sont réunies ce matin-là toutes les parties qui combattent l'entreprise. En juin 2010, Stéphane Rouxel, réceptionneur de céréales sur le site de Nutréa à Plouisy, franchissait la porte du syndicat. Un an plus tôt, lui et son collègue Laurent Guillou étaient intoxiqués par du dichlorvos, un insecticide dangereux et interdit en France depuis 2007, utilisé à au moins deux reprises pour éradiquer charançons et autres vers de farine dans les silos de céréales. « *Tous les soirs, on devait couper la ventilation dans le lieu de stockage des céréales pour faire des économies d'énergie* », raconte le second. Très vite, les deux hommes, qui ont été en contact avec le produit, ont ressenti des symptômes : céphalées, maux de ventre, nausées, diarrhées, irritations des voies aériennes, brûlures cutanées... et ont souhaité alerter leur entreprise, filiale du groupe

Édith Le Goffic (ci-dessous, le 9 juin 2015) vient d'obtenir la reconnaissance de la faute inexcusable de Nutréa dans le suicide de son mari.

Laurent Guillou et Stéphane Rouxel (à droite, le 21 septembre 2016) ont vu leurs empoisonnements reconnus comme des accidents de travail et ont été indemnisés.

d'agroalimentaire Triskalia (aujourd'hui Eureden), géant aux 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2018. « *Notre syndicat la CFDT, nous a demandé de ne rien dire, de ne pas faire de vague* » soupire Stéphane Rouxel, physique trapu et regard perçant. « *Mais, nous, on ne pouvait plus travailler, on saignait de partout. Il fallait qu'on aille plus loin.* »

Ils ont trouvé refuge auprès de Serge Le Quéau, de l'Union syndicale Solidaires, pourtant pas implantée dans l'entreprise. Il décidera, après avoir mené des négociations à l'amiable avec la coopérative, de médiatiser l'affaire « *pour que cela ne reste pas un fait divers* ». Stéphane Rouxel et Laurent Guillou, dont le licenciement par l'entreprise, en 2011, a été qualifié « *sans cause réelle et sérieuse* », n'ont pas été les seuls à avoir été contaminés sur le site de Plouisy, où travaillent plusieurs dizaines de salariés, dont 18 chauffeurs-livreurs à l'époque. On comptait aussi Claude Le Guyader ou encore Gwenaël Le Goffic. À son poste de chargé des produits médicamenteux pour porcelets, ce dernier inhalait des poussières présentes dans l'alimentation animale « *pouvant contenir des mycotoxines et des pesticides* », fait connu de l'entreprise depuis 2012, selon un arrêt rendu par la cour d'appel de Rennes en janvier 2021. Sans masque ni autres protections, il enchaînait les journées de douze à treize heures dans des conditions insupportables et, en janvier 2014, a fini par être gravement intoxiqué. En septembre 2015, son suicide a été reconnu comme accident de travail. « *Après sa mort, j'ai voulu aller à l'endroit où c'était arrivé, se remémorer son épouse, les larmes aux yeux. Quand j'ai vu le bâtiment, je me suis dit que c'était impossible : il était caché, mal entretenu... Comment pouvait-on faire travailler des gens ici ?* »

Toutes ces années, les parties et les associations les ayant soutenus dans leur quête de reconnaissance se sont confrontés à des acteurs majeurs du paysage économique breton œuvrant dans le secteur agroalimentaire. « *Après le suicide de mon conjoint, l'entreprise a fait une campagne de désinfection, en racontant qu'il était alcoolique, que son père s'était lui aussi suicidé...* », s'indigne Édith Le Goffic. Nutréa réfute ces imputations. Selon l'entreprise, l'utilisation d'insecticides interdits dans le traitement des céréales relève d'« *une erreur humaine accidentelle* ». « *Le principal risque identifié était l'exposition aux poussières lors du déchargement des céréales* », ajoute-t-elle en mentionnant des travaux d'amélioration commencés en 2015. « *Ces sujets ont fait l'objet d'une totale transparence dès le début auprès des représentants du personnel à travers de multiples réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail* », précise la société, qui assure avoir investi « *plusieurs millions d'euros* » dans la sécurité des employés.

Réuni dans les locaux de l'union syndicale, dix ans après les premières procédures entamées, le groupe d'ex-salariés de Nutréa reste déterminé malgré le marathon judiciaire entamé avec l'avocat François Lafforgue.

Celui-ci, reconnu pour ses combats auprès des victimes de pesticides, se réjouit d'une « *parole qui s'est libérée au gré des années et d'un débat qui s'est engagé* ». Exemple de cette prise de conscience : le Collectif de soutiens aux victimes de pesticides de l'Ouest, créé en 2015. Ces avancées, toutefois, ne satisfont pas entièrement les plaignants qui militent pour une reconnaissance de la faute des responsables de l'entreprise sur le plan pénal. « *On n'abandonnera pas* », soutient Édith Le Goffic. Elle se dit prête à poursuivre la bataille. (M)

